

Compte-rendu du Conseil Municipal
du 18 juin 2020

Mesdames : Sylvette Foubert, Christine Reboul, Marie-Anne Vedrines

Messieurs : Patrick Vogt, Philippe Flayol, Michel Thibon, Jean-Pierre Pascal, Maxime Flayol, Marc Yaguiyan

Excusées: Nathalie Causse, procuration à Marie-Anne Vedrines

Chantal Cortot-Lena, procuration à Sylvette Foubert

Secrétaire de séance : Marie-Anne Vedrines

Secrétaire de mairie : Katy Entremont

Le compte-rendu de la séance du 25 mai a été approuvé à l'unanimité.

Monsieur le maire informe le conseil qu'une interdiction de baignade a été prise en raison d'un problème survenu à la station d'épuration de Sainte-Croix suite aux intempéries que nous avons connues le vendredi précédent. La réparation a été effectuée, il faut attendre les nouvelles analyses pour autoriser à nouveau la baignade.

La Lozère Nouvelle recherche un correspondant sur la commune. Michel FLAYOL a accepté d'être correspondant pour Moissac.

. Délibération commune

1 . Vote du budget de la commune

Dépenses de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
023 Virement à la section d'investissement	85 000.00	0	102 398.04
011- Charges de gestion générale : Eau, électricité, carburant, diverses fournitures techniques et administratives, école, Repas cantine Collège, copieurs, débroussaillage, déneigement, sel, SDEE, véhicule, assurance, Agents interco, percepteur, Repas Noël, transport scolaire, téléphonie, internet, OM, Taxes foncières, diverses cotisations ...	84 170.19	86 065.82	95 704.93
012 – Charges de personnel : personnel titulaire et non titulaire, cotisations, médecine du travail, CNAS...	77 886.30	66 294.28	77 650.00
65-Autres charges de gestion courante : indemnités des élus, cotisations, service d'incendie, subventions aux associations...	46 610.00	29 199.57	43 974.99
66-Charges financières : intérêts des emprunts	6 150.00	5 897.40	5 500.00
67-Charges exceptionnelles : Annulation de titres de recettes(EDF)	150.00	466.84	950.00
042- Opérations d'ordre de transfert Amortissements = RI 040	6 886.00	6 886.00	6 886.00
014- Atténuation de produits : FNGIR	21 080.00	20 874.00	21 070.00
TOTAL	327 932.49	215 683.91	354 133.96

Recettes de Fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
022-Résultat de fonctionnement reporté	59 469.68	59 469.68	74 516.41

013- Atténuation de charges : Remboursement arrêt maladie des agents	500.00	23.90	50.00
042- Opérations d'ordre de transfert= DI 040	2 241.62	2 241.62	2 241.62
70- Produits des services du : RODP, Cantine et garderie (participation des parents)	10 644.19	10 461.64	12 418.93
73- Impôts et taxes :			
Taxes foncières et d'habitation	93 100.00	94 351.00	96 719.00
Fonds National de Péréquation des ressources intercommunales	5 800.00	6 681.00	6 600.00
Taxe additionnelle droits de mutation	4550.00	5 279.41	1 500.00
74- Dotations et participations de l'Etat	136 017.00	145 713.17	143 478.00
75-Autres produits de gestion courante : Loyers	15 010.00	14 684.87	16 010.00
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements (Groupama, CNAS)...	600.00	880.78	600.00
TOTAL	327 932.49	339 787.07	354 133.96

Dépenses d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
00-Financières : capital des emprunts, cautions	15 293.00	9 337.09	15 500.00
000-Opérations Non Affectées	12 717.88	3 919.61	
Subvention investissement budget de l'eau	26 000.00	0	10 000.00
ONA : Hôtel de ville, bâtiments scolaires, Mobilier, Bureau et informatique			72 662.68
001-Solde d'exécution section investissement 2019	32 529.98	32 529.98	91 944.75
040-Opération d'ordre amortissement de subvention = RF 042	2 241.62	2 241.62	2 241.62
041 Patrimoniales :			
Travaux de Voirie 2018	30 223.83	21 223.83	9 000.00
Voirie 2019	46 500.00	45 477.19	
Voirie 2020			42 774.00
Programme de mise en Accessibilité de l'école	19 536.00	17 298.51	
Programme Départemental fibre optique	10 500.00	0	10 500.00
Aire de jeu de Saint Roman de Tousque	0		5 000.00
Signalétique touristique de la commune	15 142.80	13 501.20	
Travaux sur le bâtiment de la mairie (toiture et façades)	94 673.33	84 484.42	
Fourniture et pose de Panneaux photovoltaïques mairie	16 612.00	14 553.00	
Réhabilitation logement mairie (agrandissement et isolation en combles)	37 345.00	30 120.74	
Matériel école (école numérique)	6 095.28	5 751.10	5 000.00
Réduction éclairage public	4 545.00	4 543.20	
TOTAL	369 955.72	284 981.49	264 623.05

Recettes d'Investissement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
00-Financières : FCTVA N-1, TLE	13 800.00	14 324.02	30 500.00
excédent de fonctionnement	42 834.76	42 834.76	49 586.77
Emprunt	0	38 391.81	
000 Non individualisées Caution logement			
021 Virement de la section de fonctionnement	85 000.00	0	102 398.04
040 Opération d'ordre section à section Amortissements = DF 042	6 886.00	6 886.00	6 886.00
041 Patrimoniales : avance Réseaux de voirie 2017	12 492.63		
Voirie 2018	19 618.00	5 556.90	7 636.50
Voirie 2019	8 108.00	15 187.00	
Voirie 2020			5 316.00
Préau école	18 000.00	17 819.65	
Solde DETR			
Programme globalisé 2017	8 782.00	8 782.00	
Accessibilité de l'école			
DETR	10 656.00	3 196.80	6 418.00
Région	3 552.00	0	3 205.00
Réduction éclairage public	2 452.00	0	0
Matériel école	2 000.00	2 000.00	0
Travaux sur le bâtiment de la mairie			
DETR	49 191.83	15 240.86	30 426.50
Conseil Départemental	16 421.60	14 899.00	
Emprunt	16 421.60	0	
Réhabilitation logement mairie			
DETR	18 473.15	5 541.94	10 842.00
Conseil Départemental	0	0	6 158.00
Emprunt	15 869.85	0	0
Panneaux photovoltaïques			
DETR	7 920.00	2 376.00	5 250.24
Emprunt	5 923.00	0	0
TOTAL	369 955.72	193 036.74	264 623.05

Après lecture et commentaires , **le budget est voté à l'unanimité**

Le budget a été préparé par Pierre Fesquet.

Des économies ont été réalisées sur la cantine en raison de la fermeture de l'école pour cause de Covid. Toujours pour raison de Covid, il faudra doubler le temps de mise à disposition du personnel au Village de Vacances.

Les masques distribués par la commune ont été remboursés à 50% .

Les subventions aux associations sont prévues en augmentation.

Sur l'aire de jeu de Saint-Roman, le toboggan étant cassé sur les bords est devenu dangereux. Il est donc interdit à l'utilisation.

La mairie a demandé à ses locataires de fournir des attestations d'assurance et de ramonage.

En matière d'investissement, il faudra prévoir la réfection du mur de Saint-Roman qui s'est effondré tout comme les réparations des dégâts causés par les intempéries de ce mois de juin sur nos routes.

2 . Vote des taux des deux taxes locales

Le maire propose de ne pas augmenter les taux pour les taxes locales, les bases ayant augmenté au plan national. Les taux proposés étant les suivants :

Taxe foncière bâti : 11,5 soit un produit de $278\,300 \times 11,5 = 31\,030 \text{ €}$

Taxe foncière non bâti : 196,76 soit un produit de $11\,400 \times 196,76 = 22\,431 \text{ €}$

Vote POUR à l'unanimité

3 . Délégation attribuée par le conseil municipal au maire

Monsieur le maire informe l'assemblée qu'en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal peut lui attribuer des délégations. Après vote et délibération, le conseil municipal décide d'attribuer au maire les délégations suivantes :

- réalisation d'emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget
- préparation, passation, exécution et règlement des marchés et accords-cadres, ainsi que leur avenants
- passation des contrats d'assurances.

Monsieur le maire désire que toutes les personnes participant à des travaux d'intérêts communaux soient assurés. Des démarches seront faites auprès d'assureurs dans ce sens.

- Réalisation de lignes de trésorerie sur la base maximale de 100 000 euros, et passer les actes nécessaires.

Monsieur le maire rendra compte au conseil municipal des décisions prises en vertu de la présente délégation de pouvoir.

Vote POUR à l'unanimité

4 . Création du poste de rédacteur territorial et déclaration de vacance d'emploi

Suite à la réussite au concours de rédacteur d'un agent communal occupant actuellement le poste d'adjoint administratif ayant fait la demande de recrutement sur le poste de rédacteur, Monsieur le maire propose de créer le poste de rédacteur territorial à temps non-complet (17h30 hebdomadaires) avec effet au 19 juin 2020.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

La création de ce poste sera suivie d'une création de vacance d'emploi auprès du centre de Gestion de la Lozère.

Vote POUR à l'unanimité

5 .Prorogation des contrats territoriaux pour la voirie communale 2021

Les contrats territoriaux sont habituellement valables pour trois ans. En raison du Covid a été décidée une prorogation d'un an.

Des travaux supplémentaires sur les 34 km de voirie de la commune sont à effectuer suite aux intempéries.

La demande de reconnaissance de la commune en catastrophe naturelle après l'épisode cévenol du mois de juin a été faite. La liste des travaux de réfection à effectuer doit être communiquée pour fin septembre.

La décision concernant ces travaux est donc reportée au conseil municipal de septembre.

Vote POUR à l'unanimité

6 . Renouvellement de la commission communale des impôts directs(CCID) : proposition d'une liste de 24 membres

La Trésorerie Générale des Finances Publiques nous demande de lui proposer une liste de 24 noms (tous contribuables) pour siéger en tant que commissaires à la CCID.

La commission a pour rôle majeur de donner son avis sur les modifications d'évaluation de locaux d'habitation recensés par l'administration fiscale. La désignation finale des commissaires sera effectuée par le directeur départemental des finances publiques dans un délai de deux mois.

Le maire présente aux membres du conseil la liste préparée.

Les personnes qui seront désignées recevront un courrier pour les en informer (6 titulaires, 6 suppléants).

Vote POUR à l'unanimité

7 . Temples de Saint-Roman de Tousque et de la Boissonnade : position à adopter sur le devenir de ces bâtiments .

La Paroisse souhaite céder le Temple de Saint-Roman, le local de bienfaisance et le Temple de la Boissonnade pour un euro symbolique chacun à la commune. Il est bien évident que ces bâtiments sont à conserver et à protéger. Des travaux de réfection assez importants sont à prévoir à Saint-Roman, dont certains assez urgents. Il est nécessaire de prendre un arrêté de péril concernant le toit du local de bienfaisance.

Ce local pourrait devenir une petite médiathèque ce qui libérerait l'école de la bibliothèque et permettrait d'installer un ordinateur accessible à tous.

Les temples devront continuer à accueillir les cultes de la communauté protestante ainsi que mariages, baptêmes et enterrements. A Saint-Roman, le Temple devra donc être restauré en respectant son caractère.

Monsieur le maire a rédigé une motion et la propose au conseil municipal :

« Comme cela a été évoqué à l'occasion de la réunion publique préalable à l'élection municipale, la commune a besoin d'un local permettant:

1°) de déplacer la bibliothèque (qui ne peut rester dans la cantine de l'école)

2°) de créer du lien social entre les habitants, du loisir et des formations

Ce besoin peut être satisfait par l'acquisition de l'ancien "bureau de bienfaisance" à l'ancien Temple de Saint Roman. La paroisse protestante propose une cession nécessairement groupée de ce local et des 2 Temples de Saint Roman et de la Boissonnade.

Le conseil a délibéré et vote la motion suivante:

La commune réitère son intérêt pour l'acquisition à 1€ par bâtiment, de l'ancien local de bienfaisance et du Temple de Saint Roman de Tousque, ainsi que du Temple de la Boissonnade (ancienne église Notre Dame de Valfrancesque). Cette acquisition demeure soumise à l'établissement préalable de convention d'occupation des deux temples par des commissions mixtes représentant la commune et la paroisse (Vallée pour la Boissonnade et Saint Roman de Tousque pour son Temple). Ces conventions doivent être agréées au cours de l'automne.

Le conseil municipal prend acte de ce que l'EPUHVC œuvre sans délai à la mise hors danger du toit du bureau de bienfaisance. »

Vote POUR à l'unanimité

8 . Débroussaillage des voies communales.

Une convention existait entre Moissac , Sainte-Croix et Saint-Martin de Lansuscle. Saint-Martin n'a plus de chauffeur. La commune doit donc faire appel à un prestataire.

Trois solutions : une mutualisation avec Saint-Etienne qui n'a pas répondu

une épareuse à 60€/h et pas de travail de finition

un broyeur d'accotements à 55€/h et une débroussailleuse portative à 23€/h avec

possibilité de travailler en binôme avec Pierre Martino l'agent communal.

Le choix du conseil s'est porté sur la troisième solution. C'est donc Monsieur Fraisse qui entretiendra nos bords de route.

Vote POUR à l'unanimité moins une abstention

. Délibération AEP

9. Vote du budget

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
023 Virement à la section d'investissement	10 000.00	0	3 000.00
011- Charges de gestion générale : électricité, diverses fournitures, compteurs, vannes...	34 284.00	25 355.24	30 362.79
012 – Charges de personnel : agent communal et intercommunal	6 406.49	3 961.00	6 275.39

014-Atténuation de produits : reversement redevances Agence de l'eau	4 600.00	5 270.00	4 989.81
65- Autres charges de gestion courante : Analyses	2 000.00	925.00	1 700.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	4 000.00	3900.52	4 268.00
67-Charges exceptionnelles : Titres annulés	700.00	0	100.00
042-Amortissements	34 718.28	34 718.28	34 718.28
TOTAL	96 708.77	74 130.04	85 414.27

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
022-Résultat de fonctionnement reporté	9 288.57	9288.57	6 269.56
70-Produit des services du domaine : vente d'eau, redevances,	55 300.00	54 445.21	53 320.00
74-Dotations, subventions	15 000.00	31.68	8 000.00
75- Autres produits de gestion	0	476.59	0
77-Produits exceptionnels : Divers remboursements	520.00	0	520.00
042-Reprise de subvention =DI	16 600.20	16 157.55	17 304.71
TOTAL	96 708.77	80 399.60	85 414.27

Dépenses d'investissement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
001-Solde d'exécution section investissement 2019	2 504.48	2 504.48	21 702.70
00 Financières : Remboursement capital des emprunts	88 000.00	0	0
	12 152.00	12 151.56	15 000.00
040 Reprise de subvention = RF	16 600.20	16 157.55	17 304.71
000-Non individualisées : divers travaux	17 680.80	17 500.00	3 498.71
Périmètre des captages	64 211.40	63 083.96	0
STEP St Roman	111 550.00	12 278.64	112 271.36
Sectorisation et régulation du réseau la Roque, Rodet, Fes Bégon, Mas del fesc, la Pélucarié	5 000.00	4 687.30	0
STEP Fez Bégon, Mas del Fesc	1 915.00	1 116.50	798.50
Renforcement du réseau de distribution Camp des Noyers	18 215.30	14 387.00	3 828.30
Assainissement mairie/logements communaux	7 200.00	0	0
TOTAL	345 029.18	143 866.99	174 404.28

Recettes d'investissement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
000 non individualisées subvention de la commune	26 000.00	35 000.00	10 000.00
Emprunt	0		0
00-Financières :			
Affectation de résultat	5 124.01	5 124.01	0
Emprunt	88 000.00	0	0
040-Amortissements	34 718.28	34 718.28	34 718.28
021 Virement de la section de fonctionnement	10 000.00	0	3 000.00
Périmètre des captages			
Subvention Agence de l'Eau,	33 095.00	32 322.00	0
Subvention Conseil Départemental	15 000.00	15 000.00	0
Emprunt	16 100.00	0	0
STEP Saint Roman de Tousque			
Agence de l'Eau	14 792.00	0	43 389.00
Subvention DETR	25 000.00	0	14 792.00
Subvention Conseil Départemental	58 984.59	0	34 505.00
Emprunt			34 000.00

Camp des Noyers Emprunt	18 215.30	0	0
TOTAL	345 029.18	122 164.29	174 404.28

Vote POUR à l'unanimité

. Délibération village de vacances

10 . Vote du budget

Dépenses de fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
023 Virement à la section d'investissement	20 000.00	0	22 800.00
011- Charges de gestion générale : Assurances, diverses fournitures, travaux de peinture, plantations, élagages, Taxes foncières	8 504.00	6 000.71	5 626.58
012 -Charges de personnel : agent mis à disposition pour l'entretien relevant du patrimoine communal (reversement au budget de la commune)	1060.00	1 058.19	2 000.00
66-Charges financières : intérêts des emprunts	2 500.00	2 347.39	2 022.00
68- Provisions pour risques			4 000.00
TOTAL	32 064.00	9 406.29	36 448.58

Recettes de fonctionnement :

Chapitre	Prévu 2019	Réalisé 2019	Prévu 2020
002-Résultat de fonctionnement reporté	2 064.00	2 064.00	5 375.27
75-Autres produits de gestion courante : Redevances (loyer) de la SAS Gîtes en Cévennes	30 000.00	30 000.00	31 073.31
TOTAL	32 064.00	32 064.00	36 448.58

Vote POUR à l'unanimité

Pour les 20 gîtes, la commune perçoit de la SAS une redevance annuelle de 30 000€. Elle est indexée sur le coût de la construction, soit 31 073,31€ pour 2020.

Cette redevance sert à financer le capital et l'intérêt des emprunts contractés par la commune pour les gros travaux d'entretien et de rénovation du village de gîtes, les nouveaux travaux d'aménagements, etc. Il n'y a aucune possibilité de virer de l'argent du budget du village de gîtes vers celui de la commune. La seule opération est celle qui consiste à transférer l'équivalent du salaire de l'agent communal vers le budget de la commune quand celui-ci travaille à l'entretien du village de gîtes (chapitre 012).

Par contre la commune peut abonder au budget du village de gîtes car dans ce cas la commune participe à la gestion de son patrimoine direct.

Le village de gîtes, appartenant à la commune, est géré par la société SAS Gîtes en Cévennes. Son budget est donc autonome. Cette année n'a pas procuré le résultat escompté suite au Covid. En effet, la partie la plus importante du résultat se fait hors saison estivale grâce à la location pour l'organisation de séminaires, séjours de groupes tout au long de l'année. Espérons que l'été sera plus fécond.

L'an passé, il n'y avait aucun salarié. Cette année une embauche a été effectuée.

Le gérant, Monsieur Cornil a déclaré des dégâts sur les fenêtres des façades sud lessivées par la pluie. Des menuiseries sont à changer, les toitures des premiers gîtes à réviser, des coulures de tanin sur les peintures sont à déplorer. La piscine rencontre un problème de fuite qui a provoqué une augmentation de la consommation d'eau. La venue d'un pisciniste est attendue pour la fin du mois. Manu Jullian va creuser pour essayer de localiser la fuite. Le village de vacances contribue à l'équilibre du budget de l'eau via la redevance des 20 compteurs d'eau. Il a permis de créer un emploi. Il offre des retombées sur les commerces.

. Questions diverses :

- **Les intempéries du 12 juin :**

Le tableau de la situation a été fait. La Préfecture a demandé à Lozère Ingénierie de passer. Lors de cette visite, le tableau s'est avéré efficace. Les dégâts sur la route de la Rouvière et celle d'Appias représentent un danger. Le coût des réparations risque de s'élever respectivement à 15 000 et 8000 euros. 8 km de caniveaux sont à nettoyer.

Jean-Pierre Pascal repère les travaux à faire et les classe par importance/urgence avec Philippe Flayol.

Le nettoyage des réservoirs doit être fait chaque printemps. Cette année, ce sera pour le mois de septembre.

- **ADIL 48 :** (Agence Départementale d'Information sur le Logement)

Intervention de Marc Yaguiyan qui a suivi l'assemblée générale en visioconférence. Association sans but lucratif, son rôle est d'informer et de conseiller le public de manière neutre sur les questions de logement.

Une permanence se tient à Florac chaque 3ème mercredi du mois. On peut prendre rendez-vous au bureau de Mende au 04 66 49 36 65 .

Cette année l'Adil a créé un guide sur l'aide à l'aménagement des logements, a travaillé sur l'écogeste et a créé un laboratoire d'observation du logement.

- **Contrat électricité**

Le contrat de la commune avec EDF arrive à son terme fin 2020. Il faudra donc en refaire un en 2021. La commune participe à la recherche d'un contrat groupé pour un meilleur tarif.

- **Commissions :**

École : Elle est bien évidemment une nécessité pour les enfants mais aussi une condition nécessaire à l'installation de jeune population. De plus elle est génératrice d'emplois. La commune lui consacre chaque année 10 % de son budget.

Mobilité : La population âgée ou non autonome en matière de déplacement étant assez nombreuse, il serait bon de réfléchir sur un véhicule permettant de se rendre à Saint-Jean sans oublier la solution du co-voiturage.

Le bulletin municipal cherche des écrivains. Une pensée, une anecdote, une histoire, une découverte lors d'une promenade, vos réflexions, vos désirs, vos colères, vos émois, un poème, une recette, un souvenir, un dessin, une photo, un tuto de bricolage...

Sentiers, tourismes : Envie d'une bonne balade, on recherche des jambes pour parcourir les sentiers accompagnées de plumes pour en décrire les trajets et les tracer sur la carte.

Réclamation : Le robinet du lotissement du Fes Begon a été fermé. Pourrait-on le rouvrir ? Randonneurs et cyclistes s'y abreuveraient volontiers. Il faut donc réfléchir à un système qui économiserait l'eau et éviterait les abus.

Utilisation de la salle communale : Le conseil estime, à propos, que la commune soit défrayée pour toute occupation autre que sociale ou strictement associative et non lucrative de la salle de réunion. Il convient de réfléchir à une tarification.

D'une manière générale le maire appelle les membres des commissions à les constituer et les rendre actives

La séance est levée à 23h.